



Le Président

à

**Madame, Monsieur le Maire ;
Madame, Monsieur le Président ;**

Nos réf. : LC/EV –2025.04.44

Affaire suivie par : Mme Edith VERGEZ – Directrice du pôle GRH

📞 : 05.45.69.70.02 - ✉ : psc@cdg16.fr

Objet : PSC - Convention Prévoyance – Informations relatives à la gestion du contrat avec TERRITORIA MUTUELLE

Madame, Monsieur le Maire et Cher(e) Collègue,
Madame, Monsieur le Président et Cher(e) Collègue,

Depuis le 1^{er} janvier 2022, votre collectivité a adhéré à la convention de participation relative au risque prévoyance mise en place par notre Centre de Gestion, avec comme organisme attributaire TERRITORIA MUTUELLE.

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses difficultés de gestion des dossiers, qui ont impacté la qualité du service rendu aux collectivités et aux agents. Parmi les principaux dysfonctionnements rencontrés, nous avons notamment constaté :

- des retards dans le traitement des demandes,
- une forte difficulté à joindre les services de gestion,
- une notification tardive et erronée des nouveaux taux de cotisation auprès des collectivités adhérentes (annoncés par l'organisme en mars 2025, pour une application au 1^{er} janvier 2025).

Ces dysfonctionnements, portés à notre connaissance par de nombreux adhérents, ont suscité une insatisfaction légitime que nous partageons pleinement.

Aussi, j'ai saisi dès le mois d'octobre 2024, le Président de la mutuelle en l'alertant sur la dégradation du service.

Après d'âpres discussions relatives à la révision des conditions tarifaires que nous avons pu faire abaisser de +14% à +8% pour l'année 2025, nous avons sollicité une rencontre avec les services de TERRITORIA MUTUELLE pour rappeler notre insatisfaction sur l'exécution du contrat groupe.

Cette rencontre, organisée le 14 mars dernier au CDG, a permis de rappeler nos attentes en matière de qualité de service et d'obtenir des réponses et certains engagements, notamment :

- La mise à disposition d'une liste actualisée de [contacts dédiés aux collectivités](#) ;
- L'apport d'informations sur les espaces en ligne (pour les collectivités et pour les agents), permettant un accès facilité aux services de gestion et à l'information.

Par ailleurs, dans une démarche d'amélioration continue et afin de faciliter la prise en main de ces nouveaux outils, nous vous proposons également des **ateliers d'information** d'une durée d'1h30, qui permettront à vos gestionnaires, à la fois :

- de découvrir le [nouvel espace en ligne](#) et ses fonctionnalités,
- de poser les questions concernant la gestion de la prévoyance.

Nous vous proposons deux dates en présentiel et une date en distanciel :

- Mardi 20 mai, au Centre de Gestion, salle A (matin ou après-midi) ;
- Jeudi 19 juin en visio à partir de 10h00 ;
- Mardi 9 septembre au Centre de Gestion, salle A (matin ou après-midi).

⇒ [Liens d'inscription](#)

Soyez assurés que le Centre de Gestion reste pleinement mobilisé pour garantir la bonne exécution de cette convention tout en étant en ordre de marche pour mettre en œuvre, le cas échéant en fonction de la transposition de l'accord collectif national de juillet 2023, un nouveau contrat groupe.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire et Cher(e) Collègue, Madame, Monsieur le Président et Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Président,

M. Patrick BERTHAULT

